VILLE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

APPEL À PROJET

FESTIVAL DES AILLEURS 2027

I. Un nouveau rendez-vous pour la poésie

Depuis sa création, le Festival des Ailleurs est un temps fort consacré à la poésie sous toutes ses formes à Charleville-Mézières, ville natale d'Arthur Rimbaud.

Jusqu'à présent organisé tous les deux ans au mois d'octobre, le Festival des Ailleurs évolue à partir de 2027. La manifestation devient désormais un festival annuel, organisé chaque année au mois de mars, dans le cadre du Printemps des Poètes.

À travers cette évolution, la Ville de Charleville-Mézières, labellisée Ville en poésie depuis 2012, souhaite renforcer la place de la poésie dans la vie culturelle du territoire et faire de ce festival un rendez-vous annuel de la création poétique, favorisant les rencontres entre artistes, habitants, visiteurs et différents publics.

Pour cette première édition sous ce nouveau format, il se déroulera du 8 au 31 mars 2027.

II. Objet de l'appel à projet

Afin de bâtir une programmation culturelle et artistique, la Ville de Charleville-Mézières lance un appel à projet autour du thème :

Rimbaud, la musique et la chanson

1. Quand la poésie rencontre la musique

La poésie d'Arthur Rimbaud entretient un rapport étroit avec la musique. Musicalité du langage, rythme, sonorités… son écriture semble constamment chercher à faire entendre autant qu'à faire voir.

Son œuvre a également inspiré de nombreux artistes, compositeurs, chanteurs et musiciens. De la mise en musique de ses poèmes à leur réinterprétation par des artistes contemporains, Rimbaud n'a cessé de nourrir les imaginaires musicaux.

Cette édition souhaite ainsi explorer les liens entre poésie, musique et chanson, à travers des propositions artistiques variées. Les projets pourront notamment prendre la forme de : concerts, spectacles, lectures musicales, mises en voix, performances, créations sonores, rencontres, ateliers, projets participatifs ou formes interdisciplinaires, mais pas d'exposition.

Une attention particulière sera portée aux propositions originales, contemporaines et accessibles, permettant de faire découvrir ou redécouvrir la poésie à des publics variés.

2. Une édition en résonance avec Jim Morrison

Cette édition du festival s'inscrira également en dialogue avec une exposition temporaire présentée à la maison des Ailleurs consacrée aux liens entre Arthur Rimbaud et Jim Morrison (1943-1971).

Cette exposition permettra d'explorer les correspondances et les résonances entre ces deux figures artistiques, notamment autour de la poésie, de la musique, de la création et de leur influence sur les générations suivantes.

Les projets proposés dans le cadre de cet appel à projets pourront, s'ils le souhaitent, entrer en résonance avec cette exposition et créer des passerelles entre les différentes propositions artistiques du festival.

3. Dates et déroulement

Le festival se déroulera du 8 au 31 mars 2027. Les manifestations pourront être programmées pendant cette période, à l'exception des lundis.

4. Critères et public cible

La Ville de Charleville-Mézières souhaite construire une programmation :

- Favorisant la rencontre entre poésie, musique et création contemporaine.
- Permettant de renouveler les approches de l'œuvre de Rimbaud.
- Favorisant la rencontre entre les artistes et les publics, la participation et l'accessibilité de la poésie.
- Pouvant associer plusieurs disciplines artistiques.
- Destinée à une diversité des publics : tout public ; public familial ; public scolaire ; publics empêchés ou éloignés de l'offre culturelle.

L'objectif est de faire du Festival des Ailleurs un festival vivant, ouvert et accessible, dans lequel la poésie peut se dire, se lire, se chanter, se jouer, se mettre en musique et se partager.

Ayant le souci de rester un évènement populaire, vecteur de démocratisation culturelle et d'inclusion, tous les évènements proposés pendant le Festival des Ailleurs seront gratuits.

4. Salles

Les propositions pourront être accueillies dans différents espaces.

<u>Espaces mis à disposition</u> (cette liste pourra être complétée) :

• <u>Musée Arthur-Rimbaud</u>
Le musée Arthur-Rimbaud dispose au 3ème étage d'un espace « Le Grenier » pouvant accueillir des performances artistiques. Cet espace, afin de respecter les normes de sécurité, est limité à 19 personnes dans l'espace.

Toute proposition devra être accompagnée d'une fiche technique prenant en compte les contraintes techniques du lieu.

• Musée de l'Ardenne
Le musée de l'Ardenne possède un auditorium de 56 places équipé d'un système de vidéo projection et d'un écran escamotable. Il est également équipé d'une estrade de 3,90m x 2,50m.

Plus d'informations : https://musear.fr/p-4-visite-virtuelle-musees-charleville-mezieres.html

• Salle de spectacle Le Forum
Disponible uniquement les 9 mars, 24 mars et 31 mars 2027.

• Espaces extérieurs
Afin d'aller à la rencontre de tous, les espaces extérieurs sont à privilégier en fonction des prestations : place Ducale, rue piétonne, île du Vieux Moulin, cour intérieure du musée de l'Ardenne.
Cependant toutes prestations en extérieur seront soumises aux conditions climatiques.

Ces propositions ne sont pas limitatives.
Elles comprennent aussi bien les établissements scolaires, les EPHAD, que l'espace public ou tout autre lieu disponible.

III. Dossier de candidature

1. Eléments du dossier

Le dossier de candidature devra comprendre le formulaire (annexe 1) placé en fin de document dûment complété et accompagné de l'ensemble des documents nécessaires à une bonne appréhension du projet : extrait, autres exemples, budget, CV des artistes, description, moyens techniques nécessaires. Tout dossier incomplet ne pourra être examiné.

2. Date limite de dépôt des dossiers

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au 14 décembre 2026 inclus.

Les dossiers sont à envoyer via un service de transfert de fichiers à l'adresse suivante : musees@mairie-charlevillemezieres.fr

L'envoi des dossiers directement par mail est à proscrire sous risque d'être bloqué par le pare-feu municipal. Les dossiers non réceptionnés à temps en raison d'un blocage par le pare-feu municipal seront dès lors exclus du jury.

ANNEXE 1 : **Formulaire de présentation à remplir pour tout dépôt de dossier**

• Nom de la ou du responsable du projet :
• Adresse courriel de la ou du responsable du projet :
• Ville de résidence :
• Nombre d'artistes présents :
• Type de salle (intérieur, extérieur) :
• Titre du projet :
• Durée estimée de la performance :

• Décrire votre démarche artistique (personnelle ou collective) et nommer quelques-unes de vos réalisations artistiques (si pertinent). [maximum 500 mots]

• Donner un descriptif précis de la proposition [maximum 500 mots]

• Quels sont les besoins techniques du projet (son, éclairage, vidéo, projection, etc.) ? Quel serait l'endroit idéal, selon vous, pour présenter votre projet ?

• Quel est le budget de votre projet (rémunération, logement, transport, etc … ?)

• Joignez à ce même document un extrait du projet [maximum 2 pages].
Les extraits sonores ou vidéos sont plus que bienvenus. Ils permettent d'évaluer de façon plus nette le projet.